

FORMULAIRE FOURNI PAR L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics



10 points à échanger avec **mon client particulier**

Cette fiche a pour objectif d'aider l'entreprise à évaluer et fixer les conditions d'intervention chez son client particulier en période de pandémie Covid-19. Cette évaluation doit se faire au regard des recommandations **prescrites dans le « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Covid-19 »**.

À l'issue de l'évaluation, l'entreprise et le client s'accordent sur la possibilité d'engager ou non les travaux selon les trois cas ci-dessous :

- 1. Toutes les recommandations sanitaires peuvent être respectées et le client a donné son accord : > l'entreprise peut intervenir**
- 2. Une ou plusieurs recommandations sanitaires ne peuvent pas être respectées : > l'entreprise ne peut pas intervenir**
- 3. Le client ne donne pas son accord :
> l'entreprise ne peut pas intervenir.**

Le document devra être signé par les deux parties et conservé par l'entreprise. Une copie pourra être adressée **au client**.

Nom du client				
Nom de l'entreprise	CLIM&CHAUFF Labarthe sur Lèze			
Référence commande ou devis				
Nature de l'intervention				
Conditions d'intervention (Préciser l'environnement de travail et les éventuelles particularités de l'intervention)				
Établi le				
Responsable des travaux ou rédacteur autre				
État sanitaire chez le client	Oui	Non	Sans objet	Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires
1) Recensez-vous des personnes infectées/porteuses avérées (toux, fièvre, difficultés respiratoires...) ou à risque élevé vis-à-vis du Covid-19 ? Note importante : si intervention chez une personne à risque ou touchée par le Covid-19, appliquer la procédure « Intervention urgente au domicile d'une personne à risque » jointe au guide général.				
Pour bien organiser mon chantier...	Oui	Non	Sans objet	Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires
2) L'accès au chantier depuis la voie publique peut-il se faire dans des conditions compatibles avec les recommandations sanitaires (accès parking, parties communes, ascenseurs, parties privatives...) ?				Nous vous demandons de pouvoir accéder à tous les éléments du chantier sans toucher aux portes (vous devrez les ouvrir et les laisser ouvertes durant toute l'intervention) De même afin que l'air soit le plus le sain possible, nous vous demandons d'ouvrir vos fenêtre 1 heure avant.

✓ 10 Points à partager avec mon client particulier

Pour bien organiser mon chantier...	Oui	Non	Sans objet	Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires
<p>3) La zone de chantier/d'intervention est-elle isolable (distance > 1 m par rapport aux occupants) ?</p> <p>Avant intervention, le nettoyage/désinfection de la zone d'intervention est-il prévu par le client ou l'entreprise ? (À définir)</p>				<p>Nous vous demandons préalablement à notre intervention, de passer à la javel tous les sols intérieurs et surfaces intérieures sur lesquelles notre salarié sera obligé d'intervenir (hors sols béton, garages etc.). Nous vous demandons de le faire 15 minutes avant notre arrivée afin que le nettoyage soit effectif et que le salarié puisse contrôler visuellement que cela a été fait.</p>
<p>4) L'espace de travail permet-il de travailler à plusieurs personnels intervenants en respectant une distance > 1 m ?</p>				<p>Lors de la présence de notre salarié il devra être seul dans la pièce.</p>
<p>5) Si nécessaire, est-il possible d'isoler mes matériaux/matériels dans une zone inaccessible pour les occupants et/ou les riverains ?</p>				<p>Lors de la présence de notre salarié il devra être seul dans la pièce.</p>
<p>6) Est-il possible d'amener à pied d'œuvre du matériel encombrant (échafaudage, bétonnière...) ? (Conseil : ne pas utiliser le matériel du client disponible sur place).</p>				<p>Nous vous demandons de dégager tous les accès, étagères, meubles, qui gêneraient l'intervention, notre salarié a l'interdiction formelle de toucher un bien vous appartenant en dehors du matériel sur lequel il doit intervenir.</p>
<p>Ajout d'une situation particulière :</p>				
Pour travailler en sécurité...	Oui	Non	Sans objet	Préciser les conditions d'intervention et les mesures sanitaires
<p>7) Le personnel intervenant peut-il disposer d'un point d'eau avec savon et essuie-mains jetable pour le lavage des mains et l'accès à vos sanitaires ?</p>				<p>Nous vous demandons de de permettre à notre salarié de se laver les mains à un point d'eau, il amènera son propre savon ainsi que ses essuies mains jetables, qu'il reprendra avec lui.</p>
<p>8) Info : Le personnel intervenant de l'entreprise a reçu un rappel des consignes sanitaires à respecter : distance >1m, port du masque, port de gants, lavage des mains, gestion des déchets...</p>				

